

L'ADSN SE DOTE D'UN ACCÉLÉRATEUR D'INNOVATION

À Venelles, l'année a démarré avec un nouveau département dédié à la recherche et au développement. Une cellule R & D dont le rôle de vigie et d'expérimentateur de produits et services innovants doit permettre à la profession de relever les défis de la transition numérique.

Par Henri Cormier

Open data, ubérisation des échanges, visioconférence et signature électronique à distance, chatbots, blockchain...

Le notariat n'échappe pas à l'accélération des évolutions technologiques. Des technologies disruptives porteuses d'opportunités nouvelles et qui bouleversent les modes de fonctionnements traditionnels des offices. Très tôt engagé dans une démarche d'innovation, le notariat doit plus que jamais miser sur cette dynamique et montrer ses capacités d'adaptation aux changements en cours. « Notre avance technologique est un gage d'indépendance pour la profession. Il faut continuer à innover sans relâche », expliquait ainsi en juillet dernier, le président de l'Association pour le développement du service notarial (ADSN), Pierre-Luc Vogel, avant d'annoncer la création d'un département recherche et développement au sein de l'association.

Mise en place à la fin de l'année dernière, cette cellule R & D a démarré ses activités sous la houlette de Damien Gréau, ancien directeur du service immobilier au sein de Real.not. « On se rend compte que des nouvelles technologies, à l'instar de l'intelligence artificielle ou de la blockchain,

peuvent bouleverser les modèles économiques établis et faire apparaître de nouveaux acteurs dans le paysage. Voilà pourquoi il est important d'essayer de comprendre ces évolutions et de les maîtriser et voir s'il est opportun et possible de se positionner sur ces nouveaux créneaux », note Damien Gréau. Ce département dédié à la R & D aura notamment pour mission de développer l'activité de veille technologique, de manière à observer et à évaluer l'impact possible des nouvelles technologies sur l'avenir des missions du notariat. Avec un objectif en termes d'organisation : privilégier une approche transversale pour mutualiser toutes les connaissances disponibles au sein de l'ADSN. « Les filiales du groupe ont toutes des expertises qui peuvent être partagées, précise Damien Gréau. Les activités développées au sein de Min.not, par exemple, en matière de bases de données immobilières et de systèmes d'information géographique ou encore celles de Real.not dans les domaines de la sécurité, de l'archivage électronique et de l'hébergement, intéressent l'ensemble des filiales du groupe. » Une mutualisation des compétences et des moyens qui concernera notamment les applications liées à l'intelligence artificielle, à la

Il faut continuer à innover sans relâche

blockchain, et plus globalement les outils permettant d'accroître la sécurité et la productivité. L'équipe R & D de l'ADSN sera par ailleurs présente sur les grands événements et manifestations, comme le salon de la LegalTech, de manière à scruter les applications qui émergent et les retombées possibles pour la profession. Parallèlement à cette activité de veille, la cellule R & D aura pour tâche d'identifier les produits et services innovants et la réalisation de prototypes. Des « produits viables au minimum¹ », c'est-à-dire ne proposant qu'une fonction de base, sans perfectionnement, qui devront être ensuite testés par des notaires dans l'optique d'une éventuelle généralisation.

UN PROGRAMME BIEN REMPLI

Là encore, le nouveau département jouera collectif pour libérer les idées et les mettre en commun, assure son responsable : « Contrairement à l'activité de veille technologique qui nécessitera uniquement l'intervention des experts techniques officiant dans les différentes filiales du groupe, la recherche de produits innovants et le développement de prototypes fera appel à tous les collaborateurs sur le terrain, comme les responsables régionaux. Cela pourra également passer par la mise en place d'une collaboration régulière avec un groupe de notaires pilotes chargés de faire remonter des idées et de



«Comprendre et maîtriser les évolutions» était déjà un objectif de l'ADSN lors du Forum Technologies et notariat de juillet 2017.

► *tester les prototypes*», poursuit Damien Gréau.

Degré d'innovation, originalité du produit, public ciblé... La sélection des idées sera effectuée en fonction des priorités fixées en commun par le CSN et l'ADSN. Plusieurs pistes d'exploration ont d'ores et déjà été lancées, à l'exemple des prises de rendez-vous en ligne qui doivent permettre d'améliorer la mise en relation du public avec les notaires. Des systèmes de

chatbot sont également à l'étude, ces robots conversationnels utilisant l'intelligence artificielle pouvant se révéler très utiles à l'avenir dans le cadre de l'assistance aux produits. «*On se rend compte que beaucoup d'appels adressés aux équipes support pourraient être traités par ces systèmes qui tournent autour de la compréhension du langage et du contexte du besoin. Et en permettant à ces équipes d'être concentrées sur des sujets plus techniques et complexes,*

les notaires gagneraient du même coup en qualité de service dans ce domaine», assure le responsable de la cellule R & D. Parmi les autres sujets de recherche figurent les cas d'usage de la *blockchain*, notamment en matière de délivrance de copies exécutoires, avec à la clé la réalisation d'un prototype en partenariat avec d'autres acteurs concernés. L'équipe pourrait se pencher également sur les applications possibles du *big data* et étudier les opportunités dans le domaine de l'interconnexion avec les bases de données de l'État. Un programme bien rempli pour lequel deux chefs de projets ont été recrutés.

«*Cette équipe de trois personnes doit permettre de mettre en place l'activité R & D et de lancer les premiers sujets de manière concrète. Par la suite, nous adapterons le département en fonction de l'activité. Nous allons en outre faire appel à des détachements ponctuels de collaborateurs des différentes filiales qui ont une grande expertise sur certains sujets pour les faire intervenir dans toutes les phases de conception des prototypes*», explique Damien Gréau. Une structure légère, rattachée au directeur du numérique et des systèmes d'information au CSN, Nicolas Tissot, qui misera donc sur l'agilité et l'apport de ressources extérieures, comme l'appui sur des start-up, pour imaginer les grands tournants technologiques du notariat de demain. |

¹ ou *Minimum Viable Product (MVP)*

INCUBATEUR DE START-UP

NeoNotario, MyNotary, FoxNot... Les start-up n'ont pas mis longtemps à se positionner sur l'activité notariale et font désormais partie du paysage de la profession. «*On voit aujourd'hui beaucoup d'initiatives de start-up qui créent des produits dans leur coin, sans forcément les porter à la connaissance de l'ensemble de la communauté des notaires. Notre rôle consistera donc aussi à explorer ces pistes pour voir si certaines peuvent être généralisées et s'il serait intéressant de porter des start-up pour les faire éclore au sein de la profession*», précise Damien Gréau. La toute nouvelle cellule R & D observe avec attention les travaux menés par ces start-up dans l'attente d'une décision de la commission des technologies et du numérique au CSN sur le sujet. Un tel incubateur de start-up pourrait permettre à la profession de se prémunir contre toute forme «*d'ubérisation*», soulignait récemment le directeur du numérique et des systèmes d'information au CSN, Nicolas Tissot.